



FAMILLE, INSTITUTION

Médaille de la famille



Publié le 16 décembre 2024

OBTENIR LA MEDAILLE DE LA FAMILLE

La médaille de la famille récompense chaque année les personnes qui élèvent ou qui ont élevé dignement de nombreux enfants. Les familles qui le souhaitent peuvent déposer un dossier de candidature à la mairie jusqu'au 15 janvier 2025 (cerfa 15319-02).



Retrouvez toutes les conditions et la démarche à effectuer pour déposer votre demande, sur le site : [**Médaille de l'enfance et des familles | Service-Public.fr**](#)



MAIRIE DE BATZ-SUR-MER

34 rue Jean XXIII
44740 Batz-sur-Mer
accueil@mairie-

batzsurmer.fr
02 40 23 92 25

Conformité RGA

© Non conforme